

2327 W 319

Assainissement des eaux usées :

correspondance, convention, plan,  
extrait de carte topographique.

1956-1984

# Syndicat Unifié d'Adduction d'Eau Potable, d'Assainissement et d'Irrigation du Nord du Lot et de la Garonne

Siège : mairie de CANCON

Agen, le 11 Avril 1984

Téléphone 66.26.41 Poste N° 70

Affaire suivie par : Mr SALLES

N Réf.

V. Réf. Commune de STE LIVRADE

Objet : Centre d'Accueil.

SOBEA EXPLOITATION

Z.I. Villeneuve

B.P. 164

47302 VILLENEUVE S/LOT

COURRIER-ARRIVÉE

13. AVR 1984

Monsieur le Directeur,

Monsieur le Président, DE CACQUERAY, Maire de STE LIVRADE, m'a entretenu du problème de l'alimentation en Eau Potable du Centre d'Accueil de STE LIVRADE.

En effet, actuellement, ce Centre d'Accueil est alimenté par une conduite d'Eau Potable du Syndicat du Nord du Lot avec un compteur général à l'entrée de ce Centre.

Monsieur le Maire souhaiterait, d'une part, l'installation de compteurs individuels à chaque logement avec signature de contrat par l'intéressé et, d'autre part, que vous preniez en charge le réseau intérieur de ce camp.

Dans ces conditions, nous vous demandons, tout en vous mettant en relation avec notre Ingénieur Conseil Pierre MARES, d'étudier et d'estimer la pose de ces compteurs individuels au nombre d'environ une centaine. Mais également, nous souhaiterions un petit rapport circonstancié sur cette affaire faisant apparaître le montant d'une facturation annuelle d'Eau Potable telle qu'établie actuellement et le nouveau montant d'une facturation d'Eau Potable individualisée par logement afin, par la suite, d'en discuter avec Monsieur le Maire de STE LIVRADE.

Si une suite est donnée à cette affaire dans le cadre du programme 1984, le Syndicat du Nord du Lot prélèvera sur son programme les crédits nécessaires pour réaliser ces travaux. Vous constaterez de ce fait, l'urgence à nous donner une réponse et, vous en remerciant par avance,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Président :  
Le Secrétaire Général,

Copie pour information : . Monsieur le Maire de STE LIVRADE M. SALLES

Pièces jointes :

- . Cabinet MARES
- . D.D.A.

Correspondance à adresser à :

Fédération Départementale d'AEP et d'Assainissement de Lot-et-Garonne  
Cité Administrative Lacuée 47015 Agen Cédex - assurant le secrétariat de ce Syndicat

Rabattre ici la partie gommée

Envoi de :

# CONVOCAATION



Monsieur Durney

Monsieur

*Vous êtes invité à la réunion*  
de la Commission des Travaux  
qui aura lieu le MARDI 21 MAI 1985  
à 14 heures 30  
dans la salle d \_\_\_\_\_  
avec l'ordre du jour ci-après.

## ORDRE DU JOUR

- Examen sur place des dispositions à prendre  
pour évacuation des eaux pluviales aux  
H.L.M du Moulin du Lot

Agréé, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le 20 MAT 19 85



Le 28 Juillet 1982

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS  
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 92 /CAB  
GD/YD

Monsieur Pierre MARES  
Ingénieur Conseil E.T.P  
5, rue Bouaké  
Boîte Postale n°3  
47301 - VILLENEUVE-S-LOT

OBJET : Assainissement du C.A.F.I. de Ste-Livrade.

REFER : Votre Lettre PM/SB du 5 Juillet 1982.

P. J. : - quatre -

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de raccordement de la Cité d'Accueil au réseau d'assainissement de l'agglomération livradaise, prévus au titre de l'Exercice 1982, vous m'avez demandé de vous adresser les éléments nécessaires à l'étude préalable du projet.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un dossier comprenant :

- Plan cadastral au 1/2500° de la Cité d'Accueil.
- Plan topographique au 1/10.000° de la Cité.
- Plan au 1/500° du C.A.F.I. et réseau existant.
- Notice sur les divers éléments d'appréciation (Nombre d'Habitants, extension prévue, destination des immeubles, etc.)

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



G. DURNEY



AMPLIATION à :

- Mr. le MAIRE de SAINTE-LIVRADE  
(à titre de compte-rendu)

**PIERRE MARÈS**

INGÉNIEUR CONSEIL E. T. P.  
TRAVAUX PUBLICS

Le 5 Juillet 1982

OBJET : Assainissement  
du C A F I -

Monsieur DURNEY  
Directeur du C A F I

PM/SB

47110 STE-LIVRADE S/LOT

Monsieur le Directeur,

M. SALVI, Responsable des Services Municipaux de STE-LIVRADE m'a informé de l'éventualité du raccordement de la Cité du C A F I au réseau d'assainissement de l'agglomération Livradaise.

Au moment de mon départ en congés, j'ai l'honneur de vous suggérer de bien vouloir me faire parvenir les éléments constitutifs d'un dossier préalable indispensable, à savoir :

- Le plan des réseaux existants du C A F I
- Le programme d'ensemble comportant, tant pour la Cité actuelle que pour les extensions prévues, l'indication du nombre de personnes à desservir, la destination des immeubles, les débits particuliers à évacuer, etc...
- Le plan topographique de la Cité.

Je reste à votre entière disposition pour toute éventualité à partir du début du mois d'Août et dans cette attente,

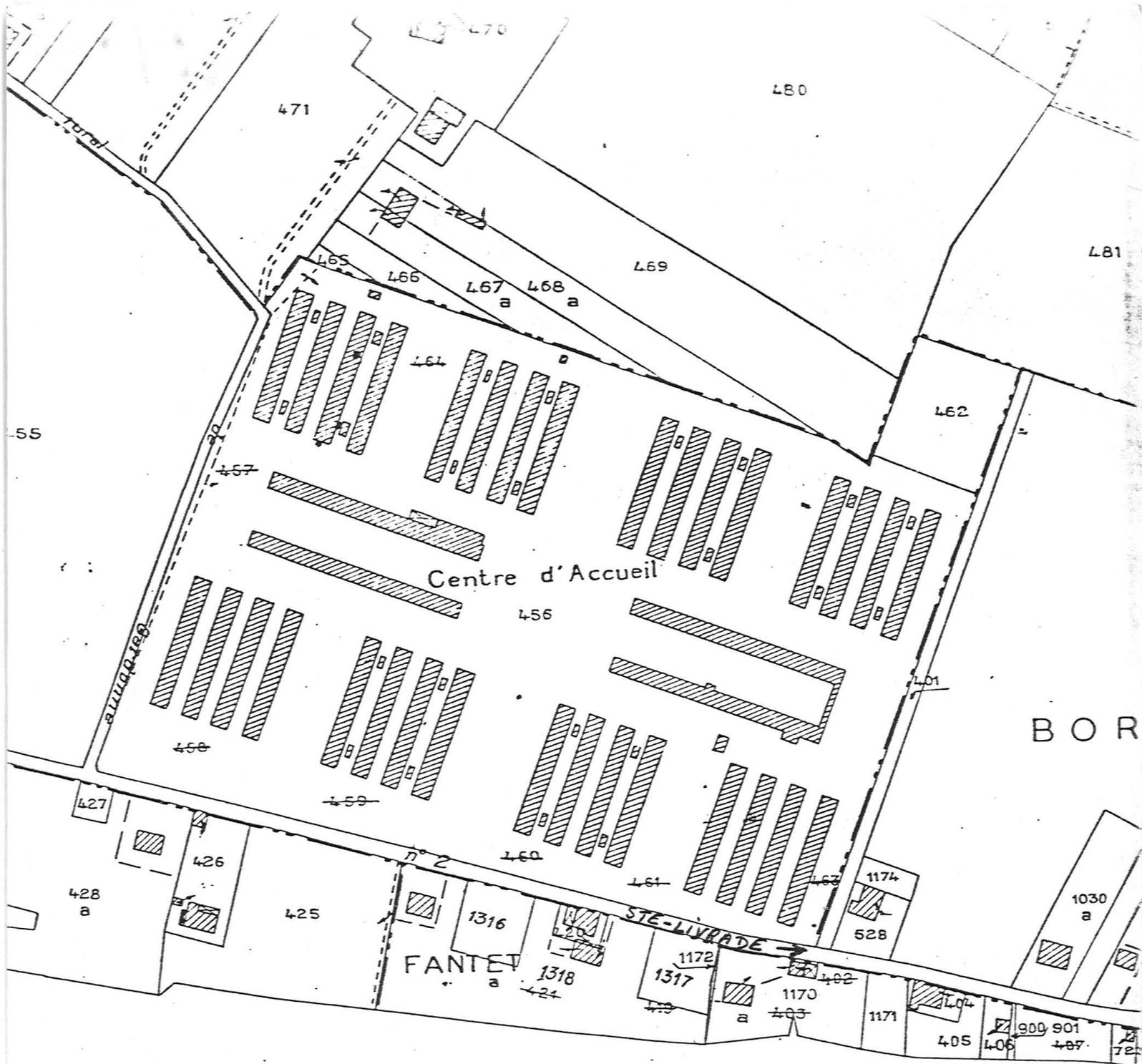
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour P.MARES.-

P.-o. C.B. Clouet

Copie transmise pour information :

- à M. le Maire de STE-LIVRADE



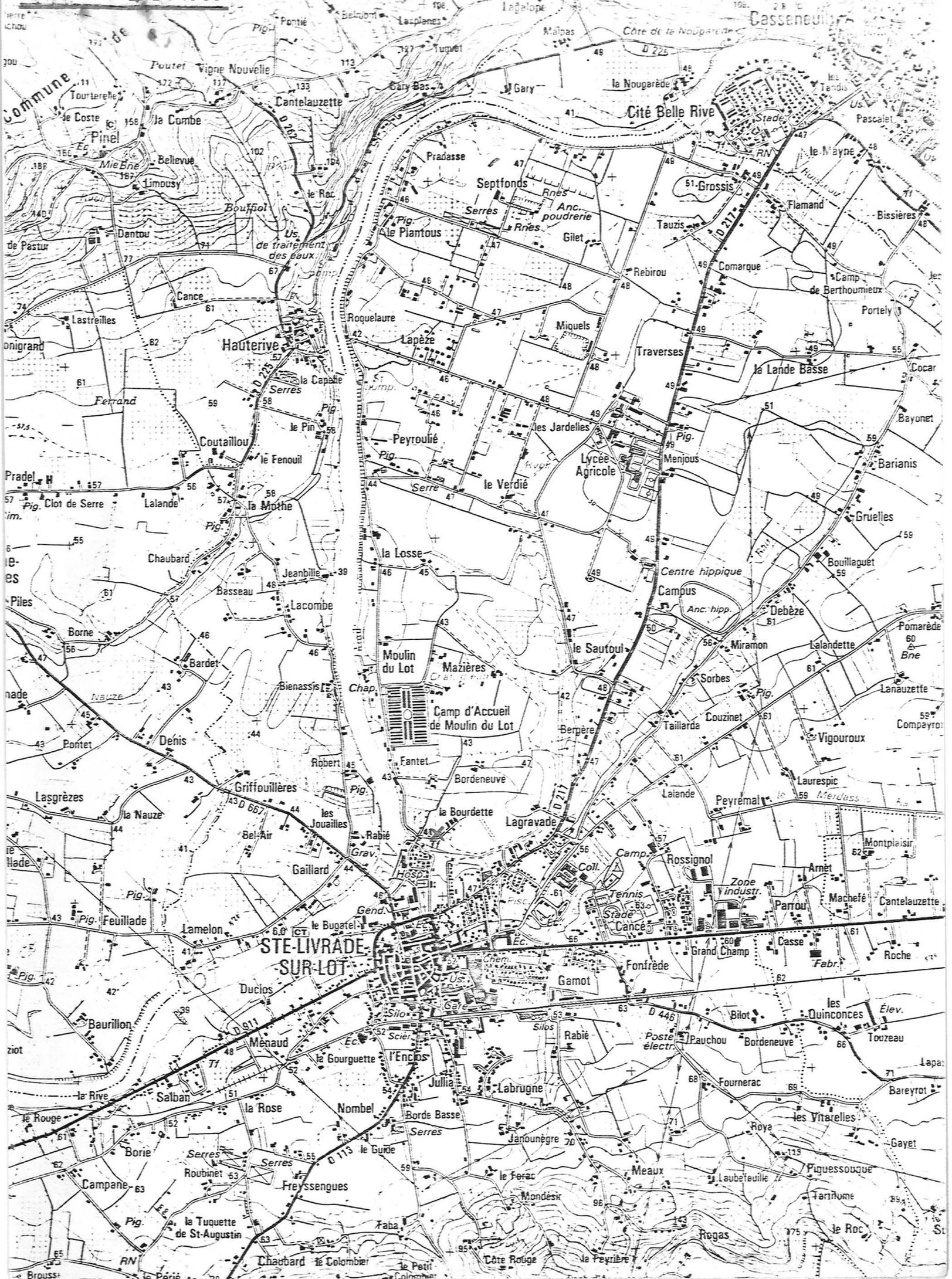
ÉCHELLE : 1/2500

COMMUNE  
de SAINTE-LIVRADE/LOT

Section K  
2ème Feuille

CITE d'ACCUEIL des FRANCAIS  
d' INDOCHINE

SECTION I



## **// O T I C E**

### **RELATIVE aux TRAVAUX de RACCORDEMENT**

\*\*\*\*\*

#### **1°- NOMBRE d'HABITANTS :**

350 personnes résident actuellement au C.A.F.I. à titre divers. Le chiffre de la population augmente sensiblement, mais de façon passagère, durant les périodes de vacances.

#### **2°- DESTINATION des IMMEUBLES :**

Le mode d'occupation des 32 Bâtiments de la Cité est le suivant :

- 25 bâtiments réservés à l'Habitat
- 1 bâtiment " Bureaux "
- 1 bâtiment "Chapelle - Dispensaire"
- 1 bâtiment " M.J.C. - Douches "
- 1 bâtiment " Atelier -Garage "
- 1 bâtiment " Pagode - Salle de Fêtes"
- 1 bâtiment " Magasins "
- 1 bâtiment " Hébergement Saisonniers "

Il convient d'ajouter à cette structure, Deux épiceries privées.

#### **3°- EXTENSION PREVUE :**

24 Le projet d'extension porte sur la construction par la Société H.L.M. de 28 Logements sur l'emprise de l'ancien "Camp des Espagnols" - partie "Ouest " du C.A.F.I (voir plan au 1/500°).

En fonction de la capacité des logements, on peut considérer, à pleine occupation, un chiffre de 112 personnes à desservir.

Il est également prévu d'aménager un atelier dans une partie du bâtiment servant actuellement de magasin.

#### **4°- RESEAU d'EGOUTS ACTUEL :**

Le réseau actuel couvre une longueur totale approximative de 2.000 mètres. L'évacuation se fait directement au Lot.

\*\*\*\*\*

N°330/D.D.

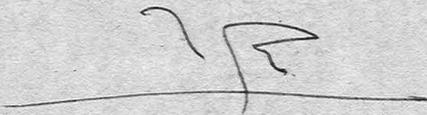
Note sur le Projet d'adduction d'eau présenté par  
le Syndicat de Casseneuil - Sainte-Livrade./.

---

Nous avons intérêt à ce que l'eau potable fournie par le Syndicat soit amenée directement au château d'eau pour une raison d'économie de consommation s'agissant d'un appoint en cas d'insuffisance de débit de nos propres installations et vraisemblablement en raison du mauvais état des conduites de distribution qui ne supporteraient pas une pression trop forte.

Avant de présenter un projet au Ministère, il serait nécessaire de chiffrer exactement les dépenses à prévoir d'une part pour l'installation, d'autre part pour la consommation (proposition de contrat avec le Service de distribution).

Pour les frais d'installation, la municipalité ou les particuliers devraient être intéressés par cette extension du réseau de distribution, permettant de réduire la dépense nous incombant. La territoire desservie faisant ~~en~~ étant destinée à faire partie de la zone d'urbanisation, la municipalité doit être saisie./.



423 C. D.

1er Octobre 1970.

Le Docteur Yam DAULAS

à

YD/MR

Madame MATHIEU  
Assistante Sociale  
Mairie

47 - SAINTE-LIVRADE

Madame,

L'apparition au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade de 3 cas de dysenterie bacillaire à *Shigella Flexneri* identifiés bactériologiquement, biochimiquement et sérologiquement au Laboratoire du Centre et confirmés par le Centre National des shigella à l'Institut Pasteur (voir photocopie) pose un problème épidémiologique.

Il ne paraît pas possible de savoir si cette maladie épidémique et contagieuse a sa source au Centre d'Accueil ou à Sainte Livrade.

Dès lors, il pourrait s'avérer utile de signaler aux Médecins praticiens de la ville l'existence de ces 3 cas qui pourraient ne pas rester isolés.

Je vous serais reconnaissant au cours de vos rencontres professionnelles avec le corps médical de leur faire part de ce problème.

Croyez, Madame, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

- Docteur Yam DAULAS,

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DES RELATIONS

AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

78, Rue de Lille, Paris (VII<sup>e</sup>) - Tél. : INV. 84-40

PARIS, LE 6 SEPTEMBRE 1956

*enregistrer à l'arrivée  
et me rendre*

~~LE DIRECTEUR GÉNÉRAL~~

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

--:--

N° 1696 -SO/D5

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES  
*RF* du 14.9.56  
CENTRE d'ACCUEIL de  
SAINTE-LIVRADE (L-&G.)

A Monsieur le DELEGUE du SERVICE des  
AFFAIRES SOCIALES  
pour le LOT-et-GARONNE

- SAINTE-LIVRADE -

REFERENCE : Votre note n° 6/D du 31 Août 1956.

*il n'y a pas moyen  
maintenant que l'évacuation  
des WC cadu est assurée ?*

Il convient d'exécuter d'urgence le système d'évacuation des eaux usées du Camp. Indépendamment de la nécessité absolue d'effectuer ces travaux, je vous signale que le Préfet du Lot-et-Garonne vient d'attirer l'attention du Département sur les inconvénients sérieux au point de vue hygiène que présentait la stagnation de ces eaux.

Un devis avait en effet été présenté par Mr. DUMAS, devis dont il avait été fait retour au Directeur de Sainte-Livrade sous bordereau n° 704 du 15 Mai 1956 comportant diverses observations sur l'insuffisance des données de ce devis.

Les choses étaient restées en l'état et ultérieurement Mr. RUDLER avait déclaré être en mesure de réaliser par les "moyens du bord" le système d'évacuation. D'une part, l'intéressé a sans doute fait preuve d'un optimisme exagéré, d'autre part, les difficultés qui se sont élevées dans l'Administration du Centre ont été cause d'une rupture dans les projets établis.

.../...

La question doit donc être reprise sans délai avec l'entreprise DUMAS qui sera invitée à établir un devis raisonnable compte tenu des observations du bordereau n° 704 sus-mentionné. Le Capitaine CERF doit de son côté prendre contact téléphonique avec Mr. DUMAS à ce sujet.

S'il est évident que le prix le plus favorable doit être obtenu, il est néanmoins indispensable que ces travaux soient mis en route très rapidement dans l'intérêt général et pour éviter une nouvelle intervention de la Préfecture.

Par ailleurs, il avait été demandé à diverses reprises au Directeur du Centre de faire parvenir à la Centralisation, deux dossiers complets du marché DUMAS pour les travaux de Sainte-Livrade. Nous avons bien reçu deux ampliatiions du marché lui-même, mais les copies des devis-soumissions de l'Entreprise DUMAS n'y étaient pas joints. Ces documents seront nécessaires pour établir le bien fondé de l'exécution de travaux supplémentaires non prévus au marché initial et demander le visa des Services Financiers pour le nouveau devis./.

*je vois que c'est à Paris à me les envoyer*

A.O.

